

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1240

présenté par
M. Boudié

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 115 :

« Ce choix donne lieu à une concertation entre les élus locaux et les services du ministère. Ces derniers communiquent » *(le reste sans changement)*.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.